

Formation pratique à l'étranger

I.	Une période de formation pratique à l'étranger	2
II.	Les buts	2
III.	Démarches spécifiques relatives à la période de formation pratique à l'étranger	2
IV.	Compétences à acquérir	3
V.	Assurances	3
VI.	Santé	4
VII.	Retour de la période de formation pratique à l'étranger	4
VIII.	Personnes de référence	4
IX.	Remarque	4

I. Une période de formation pratique à l'étranger

Une période de formation pratique à l'étranger est une des occasions concrètes d'expérimenter la méthodologie de projet au cours de la formation. Elle permet aux étudiants/es d'exercer « ailleurs » la pratique réflexive.

Une période de formation pratique à l'étranger s'inscrit dans le projet professionnel de la plupart des étudiants/es. Désir de changement ? Attirance pour le "différent" ? Désir de découvrir de nouvelles références culturelles ? Identifier ses limites dans un autre contexte ? Se découvrir de nouvelles ressources ?
Retour aux sources culturelles d'une famille dont certains se sont expatriés ?

L'essentiel est ce que chaque étudiant/e construira avec ses propres ressources et celles apportées par la formation.

L'étudiant/e construit un projet à partir de ses motivations personnelles et de formation. Il/Elle recherche un lieu en adéquation avec son cursus et élabore une argumentation. L'expérience se termine par une évaluation.

Une période de formation pratique à l'étranger n'est pas obligatoire dans le cursus de formation.

II. Les buts

Une période de formation pratique à l'étranger permet à l'étudiant/e d'entrer en contact avec une population différente et spécifique à la région de destination. Il/Elle découvrira un réseau sanitaire différent, prendra conscience des spécificités culturelles, des dynamiques sociales et, dans certains cas, pourra participer à une expérience concrète de coopération et/ou de solidarité dans le domaine de la santé.

Une période de formation pratique permet à l'étudiant/e :

1. d'identifier les problèmes spécifiques de santé d'une population dans un contexte socioculturel différent;
2. d'identifier des réponses sanitaires différentes (politiques sanitaires, système et réseau sanitaires, équipements et pratiques professionnelles);
3. d'exercer sa pratique professionnelle en l'adaptant aux ressources et aux procédures de la région d'accueil,
4. d'expérimenter ses capacités d'adaptation et de distanciation, identifier ses ressources et se confronter à ses limites,
5. de découvrir le rôle et les responsabilités des intervenants et des TRM dans le pays d'accueil.

III. Démarches spécifiques relatives à une période de formation pratique à l'étranger

Dans le cadre de l'axe 4 de la formation (processus de Formation et projet professionnels)

(Suivant le niveau de formation de l'étudiant/e : Module 1401, 2402 ou 3403)

1. **Au mois de mai** précédant la période de formation pratique à l'étranger, l'étudiant/e soumet son projet (*document ad hoc*) au responsable de la formation pratique après une première prise de contact avec l'institution et s'assure de la faisabilité.

La proposition indique notamment :

- . l'adresse de l'institution et les coordonnées des personnes responsables,
- . les équipements de radiodiagnostic, de radiooncologie ou/et de médecine nucléaire à disposition,
- . les buts professionnels et personnels visés,
- . le budget prévisionnel assumé,
- . le logement prévu,
- . l'anticipation des problèmes d'assurances et de prévention au niveau santé.

Cette première étape a pour but l'acceptation du projet : cohérence avec les exigences et le cursus de formation, réalisme et faisabilité.

2. **Lorsque le projet de formation pratique à l'étranger est accepté**, le Secrétariat Pédagogique envoie à l'Institution choisie une convention de formation pratique dont un exemplaire doit lui être retourné signé pour accord.
3. **Au retour de la convention de stage signée**, L'étudiant/e a un entretien préparatoire avec le conseiller aux études responsable du stage, il présente et discute son contrat pédagogique tripartite (CPT).
4. **Avant son départ**, l'étudiant/e doit terminer impérativement les démarches au niveau des assurances et de sa santé.
L'étudiante ne sera autorisée à partir que lorsque son dossier sera complet.
5. **Dès son arrivée en stage, puis, tous les 15 jours**, l'étudiant/e transmettra un e-mail au conseiller aux études responsable du stage pour l'informer du déroulement de son stage.

IV Compétences à acquérir

L'étudiant(e) développera, durant sa période de formation pratique, les compétences visées et définies dans le CPT. Ces compétences feront l'objet d'une évaluation en fin de stage (Cf. fiche d'évaluation des compétences).

V. Assurances

Pour toutes les périodes de FP à l'étranger ces démarches sont obligatoires.

Assurance maladie-accidents professionnels et non professionnels : contrat personnel, L'étudiant/e vérifie la couverture de son assurance maladie-accidents professionnels et non professionnels en lien avec le lieu de destination.

Assurance responsabilité civile professionnelle :

Prise en charge par la Heds pour le monde entier, à l'exception des USA et du Canada.

En cas d'incident :

Envoyer au plus vite à M. B. Schaffer (Adjoint de la Direction, Heds - 47 Av. de Champel – CH 1206 Genève) un descriptif détaillé de l'incident.

Assurance rapatriement :

Obligatoire et à la charge de l'étudiante.

Avant son départ, l'étudiant/e fournit au responsable des stages une attestation des assurances décrites ci-dessus.

VI. Santé

2 mois avant la période de formation pratique :

l'étudiant/e prend rendez-vous avec l'Antenne Santé de la Heds afin d'effectuer un bilan (vaccination, mantoux).

Suivant la destination choisie, Il/elle se rend à l'Unité de Médecine des Voyages et des Migrations afin de compléter les vaccinations en vue de la destination choisie (site Web à consulter selon destination : www.safetravel.ch).

Les étudiant/e/s n'ayant pas fait ces démarches ne recevront l'aval de l'Antenne Santé pour leur départ à l'étranger.

Les frais de vaccination sont à la charge des étudiant/e/s.

Au retour de la période de formation pratique :

L'étudiant/e prend contact avec l'Antenne Santé afin :

- . de l'informer d'éventuels maladies ou accidents survenus lors de la période de formation pratique
- . de refaire le test de mantoux si celui-ci était négatif avant le départ et, selon le résultat, envisager les mesures prophylactiques nécessaires.

VII. Retour de la période de formation pratique à l'étranger

L'étudiant/e rédigera son rapport de stage et sa feuille passerelle dans les plus brefs délais. Il/elle fixera un rendez-vous avec le conseiller aux études responsable du stage afin de faire un bilan de son expérience et lui remettre les documents permettant la validation du stage :

- . contrat pédagogique tripartite signé par les 3 parties
- . rapport de stage (sous forme électronique)
- . feuille passerelle (sous forme électronique)
- . fiche d'évaluation des compétences remplie et signée par le responsable du stage de l'institution.

Le rapport de stage peut être mis en visibilité sur l'intranet de la Heds à l'intention des autres étudiants.

VIII. Personnes de référence

Responsable de la gestion du plan de stage : Gilles Secretan

Conseiller aux études : enseignant de l'école responsable de la région choisie

Responsable de la Filière Infirmière : Mario Gianferrari

Secrétaire de la filière TRM de la Heds : Annik Guillet

Adjoint de la Direction (assurances) : Bernard Schaffer

Infirmière de l'Antenne santé : Gabrielle Hiestand

IX. Remarque

L'Ecole se réserve la possibilité d'annuler le départ dans un pays « instable » ou pour des raisons sanitaires en se basant sur les informations données par le Département fédéral des affaires étrangères (www.dfae.admin.ch)